



VOTRE DÉCLARATION EN 4 CLICS !

LES AVANTAGES DE LA DÉCLARATION EN LIGNE

→ Déclarez quand vous le souhaitez !

Une fois par mois, chaque jour, une fois par semaine : avec la déclaration en ligne, vous déclarez à votre rythme !

→ Accédez à toutes vos déclarations en 1 clic !

Vous avez désormais accès à l'historique et au suivi de l'ensemble de vos déclarations !

→ Simplifiez votre relation avec votre gestionnaire !

Grâce aux échanges informatiques votre correspondance avec votre collectivité devient plus facile !

→ Gérez votre taxe de séjour !

Avec le tableau de bords des nuitées et les documents en ligne, anticipez la gestion financière de votre taxe de séjour !

ÉTAPE 1 : OBTENIR VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION

Pour activer votre compte en ligne, vous devez contacter votre gestionnaire de la taxe de séjour, **Mademoiselle Noëlie MOULIN, au 04 78 63 49 19 à compter du 1^{er} septembre 2011.**

Cette étape vous permettra d'obtenir :

- votre identifiant
- votre mot de passe

ÉTAPE 2 : VOTRE PREMIERE CONNEXION

Une fois vos identifiants de connexion obtenus, rendez-vous à l'adresse suivante : taxe-sejour.grandlyon.com

A votre première connexion, vous devez changer votre mot de passe.

Nous vous invitons lors de cette étape à bien vérifier :

- vos informations personnelles (adresse, téléphone...)
- les informations concernant votre (vos) hébergement(s) (adresse, catégorie, classement...)
(Seules les déclarations 2011 sont actuellement chargées dans le logiciel. La récupération des données 2010 sera effective d'ici la fin de l'année)

Une aide à la prise en main du logiciel est à votre disposition sous la page "documents".

ÉTAPE 3 : VOTRE DECLARATION EN LIGNE

Vous saisissez vos nuitées au rythme que vous souhaitez (chaque jour, une fois par mois...)

Attention, à la fin de chaque mois, vous devez valider les nuitées saisies pour que le mois soit pris en compte par votre gestionnaire.

ÉTAPE 4 : PAIEMENT

A la fin de chaque trimestre :

- Vérifier que chacun des trois mois du trimestre a été validé
- A partir de la page "impressions", imprimez votre déclaration trimestrielle simplifiée en ligne, remplie automatiquement grâce aux informations que vous avez saisies
- Dater et signer votre déclaration
- Envoyez votre déclaration simplifiée accompagnée de votre règlement à :

Trésorerie de la communauté urbaine de Lyon
22 rue du Lac
BP3093
69399 LYON Cedex 03